



الجزائر

الإتحادية الجزائرية لكرة القدم الرابطة الجهوية لكرة القدم عنابة



PROCES VERBAL COC N°08 DU 22 / 03 / 2016

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

ETAIENTS PRESENTS :

- | | | |
|--------------|--------|------------|
| • Mr SAADI | HACENE | P/DOC |
| • Mr BACHIR | AMAR | Secrétaire |
| • Mr BOUMAZA | CHABBI | MEMBRE |

Ordre du Jour

1. ETUDE DES AFFAIRES LITIGIEUSES





الإتحادية الجزائرية لكرة القدم الرابطة الجهوية لكرة القدم عنابة



PROCES VERBAL COC N°08 DU 22 / 03 / 2016

Affaire n° 77/

RENCONTRE : OMAA LABIED# IRB BIR BOUHOUCHE (U20) du 12/03/2016

Non déroulement de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée le 12/03/2016 à **MAA LABIED** au stade COMMUNAL
- Vu les pièces versées au dossier,
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence des deux clubs **IRB BIR BOUHOUCHE** et **OMAA LABIED** sur les lieux de la rencontre.
- Vu le rapport de l'arbitre.
- Vu le rapport du club **OMAA LABIED**
- Vu le rapport du club **IRB BIR BOUHOUCHE**. (ARRIVEE TARDIVE 10h19)
- Attendu qu'après le départ de l'arbitre les deux clubs se sont entendus pour jouer la rencontre dirigée par un arbitre bénévole (non conforme aux RGX)
- Vu l'audience du Président du club **IRB BIR BOUHOUCHE**

Par ces motifs :

La Commission de l'Organisation des Compétitions décide :

- **Match perdu pour les deux clubs** sur le score de 03 à 00 (Article 55 des règlements généraux)

Affaire n° 78/

RENCONTRE : IRB BELKHEIR # MRB BEN M'HIDI (U16) du 18/03/2016

Non déroulement de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée le 18/03/2016 à **BELKHEIR** au stade COMMUNAL
- Vu les pièces versées au dossier,
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe **MRB BEN M'HIDI** sur les lieux de la rencontre. (Arrivée tardive)
- Vu le rapport du club **MRB BEN M'HIDI** (visé)

Par ces motifs :

La Commission de l'Organisation des Compétitions décide :

- **Match perdu par pénalité** à l'équipe **MRB BEN M'HIDI** sur le score de 03 à 00.
- **Attribution** du gain du match à l'équipe **IRB BELKHEIR**
(Article 55 des règlements généraux)





الإتحادية الجزائرية لكرة القدم الرابطة الجهوية لكرة القدم عنابة



PROCES VERBAL COC N°08 DU 22 / 03 / 2016

Affaire n° 79/

**RENCONTRE : ORB GUELAAT.B # MB
BERREHAL (U20) du 19/01/2016**

Non déroulement de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée le 15/01/2016 à **GUELAAT.B** au stade communal
- Vu les pièces versées au dossier,
- Vu la feuille de match, ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite effectif réduit **MB BERREHAL** .

Par ces motifs :

La Commission de l'Organisation des Compétitions décide :

- **Match perdu par pénalité** à l'équipe **MB BERREHAL** sur le score de 03 à 00.
- **Attribution** du gain du match à l'équipe **ORB GUELAAT.B**
- **Défalcation** d'un point à l'équipe U20 **MB BERREHAL** .
- **Amende de 5.000 DA** au club **MB BERREHAL** .
(Article 49 des règlements généraux)

Affaire n° 80/

**RENCONTRE : JIL SEYBOUSE # OSM TAREF
(U20) du 18/03/2016**

Non déroulement de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée le 18/03/2016 à **ANNABA** au stade **BOUZERED**
- Vu les pièces versées au dossier,
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe **OSM TAREF** sur les lieux de la rencontre.

Par ces motifs :

La Commission de l'Organisation des Compétitions décide :

- **Match perdu par pénalité** à l'équipe **OSM TAREF** sur le score de 03 à 00.
- **Attribution** du gain du match à l'équipe **JIL SEYBOUSE**
- **Amende de 30000 DA** au club **OSM TAREF** (Article 52 des règlements généraux)





الإتحادية الجزائرية لكرة القدم الرابطة الجهوية لكرة القدم عنابة



PROCES VERBAL COC N°08 DU 22 / 03 / 2016

Affaire n° 81/

**RENCONTRE : OSM TAREF # JIL SEYBOUSE
(U16) du 18/03/2016**

Non déroulement de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée le 18/03/2016 à TAREF au stade OPOW
- Vu les pièces versées au dossier,
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe OSM TAREF sur les lieux de la rencontre.
- Vu le rapport du club OSM TAREF

Par ces motifs :

La Commission de l'Organisation des Compétitions décide :

- **Match perdu par pénalité** à l'équipe OSM TAREF sur le score de 03 à 00.
- **Attribution** du gain du match à l'équipe JIL SEYBOUSE (Article 55 des règlements généraux)

Affaire n° 82/

**RENCONTRE : NRB BOUCHEGOUF # RAJ
ANNABA (U20) du 19/03/2016**

Non déroulement de la rencontre.

- Attendu que la rencontre a été programmée le 19/03/2016 à BOUCHEGOUF au stade COMMUNAL
- Vu les pièces versées au dossier,
- Vu la feuille de match ou l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe RAJ ANNABA sur les lieux de la rencontre.

Par ces motifs :

La Commission de l'Organisation des Compétitions décide :

- **Match perdu par pénalité** à l'équipe RAJ ANNABA sur le score de 03 à 00.
- **Attribution** du gain du match à l'équipe NRB BOUCHEGOUF
- **Amende de 30000 DA** au club RAJ ANNABA (Article 52 des règlements généraux)





الإتحادية الجزائرية لكرة القدم الرابطة الجهوية لكرة القدم عنابة



PROCES VERBAL COC N°08 DU 22 / 03 / 2016

Affaire n° 83/

RENCONTRE : WRBZ # OML (U20) du 19/03/2016

Non déroulement de la rencontre

- ❖ Attendu que la rencontre a été programmée le 19/03/2016 à ZAAROURIA au stade communal.
- ❖ Vu les pièces versées au dossier
- ❖ Vu la feuille de match où l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre par suite de l'absence de l'équipe JEUNES de L'**OMAA LABIED** sur les lieux de la rencontre
- ❖ Attendu que le club a consommé trois (03) forfaits délibérés en U20
- 1^{er} FORFAIT Rencontre USKAS # OML du 20/02/2016 AFF N°66
- 2^{eme} FORFAIT Rencontre UST # OML du 04/03/2016 AFF N°70
- 3^{eme} FORFAIT Rencontre WRBZ # OML du 19/03/2016 AFF N°83

PAR CES MOTIFS

LA COMMISSION DECIDE:

et ce, en application de l'article 53 des règlements généraux jeunes de la FAF Alinéa 1 le club

OMAA LABIED toutes catégories est **déclaré en non activité (FORFAIT GENERAL)**

